

FICHE TECHNIQUE

Produits alimentaires pour animaux



GRU de BLÉ

Description:

Le gru est composé du son, du germe et d'une partie de la farine de blé obtenu lors de la mouture du grain de blé. Le nom officiel du gru est « Sous-produit de farine de blé à moins de 9.5% de fibres ». Ce produit est homologué par l'Agence Canadienne d'Inspection des Aliments, son numéro d'article est le 4.2.17 et son NIA est le 4-05-205.

Analyses nutritionnelles*:

	Base T.Q.S.	Base 100%
	(%)	(%)
Matière sèche	87.50	100
Protéines	17.60	20.10
Gras brut	3.37	3.85
Fibres ADF	10.60	12.10
Fibres NDF	35.1	40.1
Fibres brutes	8.48	9.69
Cendres	4.72	5.40
Amidon	18.7	21.40
Sodium	0.003	0.003
Calcium	0.090	0.103
Phosphore	1.050	1.200
ÉNERGIE LAITIER	<i>(Mcal/KG)</i>	<i>(Mcal/KG)</i>
ENI	1.54	1.72
ENm	1.54	1.72
ENg	1.00	1.11
ÉNERGIE PORC CROISSANCE	<i>(Kcal/KG)</i>	
EN	1557	

Analyses microbiologiques* :

	Base T.Q.S.
<i>Salmonella</i>	Négatif

Propriétés physiques :

Le gru contient une quantité plus importante de farine que les remoulages et a l'apparence d'une moulée fine contenant relativement moins de particules brunes que les remoulages. Le gru a une texture floconneuse de couleur brun-beige.

...

- Les données énumérées sont des valeurs moyennes seulement, et ne sont pas considérées comme garanties, ni comme une condition de vente. Pour les données garanties, vous référer à l'étiquette.

FICHE TECHNIQUE

Produits alimentaires pour animaux



...GRU de BLÉ

Recommandations :	Comparativement au maïs, le gru est plus riche en protéine et en lysine. C'est un aliment qui est énergétique et qui possède une bonne appétence. Les fibres contenues dans le gru sont facilement digestibles par les ruminants.
Conditions d'entreposage :	Le gru doit être conservé dans un endroit frais et sec à l'abri des intempéries, de la lumière, des insectes et des rongeurs.
Durée de vie du produit :	Le gru a une durée de vie qui est déterminée par ses conditions d'entreposage.
Emballage :	Le gru est vendu en vrac seulement.